

JD BARRIERE+

Conforme à la norme NF P 90-306

Cette barrière est destinée à limiter l'accès de la piscine à des enfants de moins de 5 (cinq) ans. Utilisation limitée aux piscines privées à usage individuel.

Fixation au sol

A fixer sur sol rigide plat et stabilisé (exemple : chape de béton brute ou carrelée, dallage si celui-ci est suffisamment lié au sol), ou plots en béton spécialement réalisés pour l'installation de la barrière.

Les poteaux doivent être insérés dans un fourreau (fourni) fixé dans le sol (avec mortier). Le diamètre du perçage au sol est de 16 mm.

Avertissements

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Quel que soit le profil du sol (pente, présence de marches, etc.), la hauteur entre deux points d'appui doit toujours être de 1,10 m une fois la barrière de protection installée.

Lorsque la barrière est combinée avec un ou plusieurs murs, ces murs ne doivent pas permettre un accès à la piscine par leur hauteur (minimum 1,10 m entre deux points d'appui) ou leurs propres ouvertures (portes et fenêtres fermées par un dispositif à l'épreuve des enfants).

Recommandations

Il est recommandé d'installer la barrière de protection à 1 mètre minimum du plan d'eau.

Pour les piscines privées à usage individuel, il est recommandé de ne pas installer la barrière trop loin du bassin afin de ne pas perdre l'efficacité de la barrière.

Garantie 2 ans par échange du produit après expertise. Voir conditions à l'intérieur.

